



DÉCLARATION DE DROIT

Protocoles d'inspection télévisée

CERIU-NASSCO

PACP®/MACP®/LACP®¹

Depuis 2009, le CERIU a conclu une entente d'exclusivité avec la National Association of Sewer Service Companies (NASSCO). Par cette entente, le CERIU est détenteur des droits exclusifs en français, d'utilisation et de diffusion des protocoles PACP®/MACP®/LACP® au Québec. Ces protocoles ont été adoptés au Québec comme les standards de l'inspection télévisée.

Le CERIU examinera toutes les plaintes qu'il recevra et prendra les mesures qu'il juge appropriées contre les personnes ou les firmes qui contreviendraient aux règles ci-dessous. En tout temps, vous pouvez consulter la section CERIU-NASSCO du site web du CERIU pour connaître la liste à jour de tous les opérateurs et analystes dûment certifiés par CERIU-NASSCO.

Selon cette propriété exclusive du CERIU :

- Uniquement les personnes certifiées par le CERIU et dont la certification est valide (période de 3 ans) peuvent utiliser les protocoles d'inspection ;
- Toute personne qui fait usage des protocoles sans être dûment certifiée est considérée en violation de droit ;
- Toute personne qui fait usage d'un numéro de certification d'autrui est considérée en violation de droit ;
- Toute organisation qui fait usage du numéro de certification de l'employé qui n'est pas celui qui réalise effectivement le travail est considérée en violation de droit ;
- Toute organisation qui utilise des opérateurs et des analystes non certifiés est considérée en violation des droits ;
- Toute contrefaçon ou modification d'une carte de certification est également passible de poursuite.

¹ PACP : Programme de certification visant l'évaluation de l'état des conduites

¹ MACP : Programme de certification visant l'évaluation de l'état des regards

¹ LACP : Programme de certification visant l'évaluation de l'état des branchements